

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—LE PROJET D'ANALYSE DE L'INDUSTRIE ET DE NOMINATION DE M. PEPIN EN VUE DE LA STABILISATION

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Compte tenu des nombreuses réserves exprimées par certains organismes, dont le Conseil économique du Canada, sur la politique actuelle de l'industrie textile et les moyens de lui assurer une certaine stabilisation, moyens qui ne laissent pas de faire naître certaines préoccupations, le ministre envisage-t-il de faire une étude approfondie de cette industrie, soit au ministère, soit en nommant un groupe de travail extérieur qui s'en chargerait?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je crois que nous n'avons pas le choix dans les circonstances. J'ai lu, bien sûr, les commentaires du Conseil économique du Canada et ils disent qu'ils préféreraient que nous prenions d'autres moyens d'action, mais qu'ils ne savent pas lesquels. Après avoir fait une analyse de la situation de l'industrie du textile au Canada depuis quelques années, il me fait plaisir de dire à la Chambre que cette industrie s'est énormément améliorée et modernisée depuis 1970, mais qu'il faut encore lui accorder une certaine aide. Voilà pourquoi j'ai décidé de donner aux manufacturiers canadiens au moins 55 p. 100 du marché, et d'en laisser 45 p. 100 à l'importation. Aucun pays industrialisé n'est aussi généreux que le Canada en ce qui a trait aux importations.

● (1500)

[Traduction]

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Comme le responsable actuel de la Commission de lutte contre l'inflation a fait savoir qu'il ne serait pas mécontent de partir et, comme c'est à lui qu'on doit les mesures législatives de 1970, le ministre n'envisage-t-il pas de confier à M. Pepin une mission quelconque où il pourrait contribuer à donner un peu plus de stabilité à cette industrie?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je prends note de la recommandation de l'honorable député relative à M. Pepin.

* * *

[Traduction]

LES JEUX OLYMPIQUES

LE NOMBRE DE PIÈCES INVENDUES—LE MODE DE LIQUIDATION ENVISAGÉ

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Approvisionnement et Services j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui pourra, je l'espère nous éclairer. Comme la vente des pièces olympiques n'a malheureusement pas donné les résultats escomptés, le ministre peut-il nous dire à combien s'élève l'excédent, et ce que le gouvernement entend

Questions orales

faire avec le grand nombre de pièces qui lui restent sur les bras?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner des renseignements précis au député. Mais je me ferai un plaisir de transmettre la question à mon collègue, le ministre des Approvisionnements et Services.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services? Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer que le «bouillon» représente dans les 60 à 70 p. 100 d'invendues sur les 450 millions de dollars de pièces à vendre, et nous dire qui va payer la facture de la liquidation de ces pièces? Le secrétaire parlementaire veut-il aussi expliquer ce que veut dire M. Garot Jackobsen, directeur adjoint de la Monnaie, lorsqu'il affirme que les pièces ne sont pas envoyées à la fonte?

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignements à ce sujet. Je ne pense pas que les données figurant à la première partie de la question soient exactes. Je communiquerai avec le ministre sur les autres points, et le député recevra une réponse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EMPLACEMENT DU CENTRE D'ENTRETIEN DES PARACHUTES PAR RAPPORT À L'ÉCOLE AÉROPORTÉE—LA POSSIBILITÉ DE DÉMÉNAGEMENT HORS D'EDMONTON DE L'ÉCOLE AÉROPORTÉE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il nous a dit la semaine dernière qu'il allait déménager le centre d'entretien des parachutes des forces canadiennes d'Edmonton pour le transporter ailleurs. Comme le centre aéroporté canadien qui dispense l'instruction initiale et avancée à tous les parachutistes restera apparemment à Edmonton, le ministre peut-il confirmer que les parachutes utilisés par l'école aéroportée, soit 40 p. 100 du total, devront être renvoyés ici pour être repliés après chaque saut?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que le député a raison de dire que l'école aéroportée effectue la majorité des sauts. Le régiment aéroporté en fait beaucoup moins que les autres, de sorte que le centre de pliage et le centre aéroporté doivent être ensemble. C'est pourquoi, en répondant au député d'Edmonton-Centre l'autre jour, j'ai dit que lorsqu'on envisagera de déménager il faudra songer à rapprocher le centre de pliage de l'école.

Ce n'est pas nouveau. Quand l'école aéroportée était à Shilo, je crois, et à Rivers, les parachutes devaient être renvoyés pour être pliés à un centre principal, qui est habituellement relié à l'école où se fait la plupart du repliage. Comme je l'ai dit au député d'Edmonton-Centre, les parachutes sont repliés avant que les parachutistes sautent.

M. McKinnon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a maintenant complètement embrouillé la question. La semaine dernière, il a dit que le centre déménageait ici, et il dit maintenant qu'il va rester à Edmonton. Pourrait-il être plus précis: va-t-il ou non déménager le centre de pliage des parachutes, le centre d'entretien des parachutes, d'Edmonton?